

DECRET N° 95-142 du 03 Mai 1995

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,
Ministre Chargé des Relations avec
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-
nement, de l'intérim du Ministre de
l'Industrie et des Petites et Moyennes
Entreprises, pour compter du Mercredi
03 Mai 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclama-
tion des résultats définitifs du deuxième tour des élections
présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du Mercredi 03 Mai 1995, Monsieur
Théodore HOLO, Ministre Chargé des Relations avec le Parlement,
Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre
de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 03 Mai 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Nicéphore SOGLÓ.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CSM 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MIPME 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-